



RAPPORT ANNUEL 2024

Projet CAFEI-3 « Surveillance et expansion du réseau d'aires protégées du Gabon »



Rapport annuel
Période du 01/01/2024 au 31/12/2024

Titre du projet :	Surveillance et expansion du réseau d'aires protégées du Gabon
Numéro du projet :	00133386
Organisation de mise en œuvre :	Programme des Nations unies pour le développement (PNUD)
Rapport soumis par : Nom : Titre : Organisation : Adresse email :	Luc GNONLONGOUN Représentant Résident a.i PNUD luc.gnonlonfoun@undp.org
Contact en cas de besoin de clarification : Nom : Titre : Organisation : Adresse email : Nom : Titre : Organisation : Adresse email :	Yvonne PAMBO Assistant Représentant Résident / Programme PNUD yvonne.pambo@undp.org Guilhem RIBAUCCOUR Chargé de Projet / CAFI-2 PNUD guilhem.ribaucour@undp.org

Veuillez indiquer si ce rapport a été approuvé par le comité de pilotage du projet :

Oui ☐

Non X

Si oui, quand : Click or tap to enter a date.

Si non, date anticipée d'examen en comité de pilotage du projet : le rapport narratif semi-annuel 2024 a été transmis et validé par les membres du Comité de Pilotage lors du COPIL du 31 janvier 2025. Le présent rapport annuel 2024 sera transmis et validé lors du prochain COPIL de juin 2025.

Liste des acronymes

AGEOS :	Agence gabonaise d'études et d'observation spatiale
ANPN :	Agence nationale des Parcs nationaux
AP :	Aire Protégée
CAFI :	Initiative pour les forêts d'Afrique centrale
CCGL	Comité Consultatif de Gestion Locale
CCNUCC :	Convention-cadre des Nations-Unies sur les changements climatiques
CDN :	Contribution déterminée au niveau nationale
CIN :	Cadre d'investissement national
CNC :	Conseil National Climat
COPIL :	Comité de pilotage
CPDN :	Contribution prévue déterminée au niveau national
CPLE :	Consentement préalable, libre et éclairé
DG :	Directeur Général / Direction générale
GES :	Gaz à effet de serre
HSC :	Hauts stocks de carbone
HVC :	Haute valeur de conservation
IRN :	Inventaire des ressources naturelles
MAA :	Ministère de l'Agriculture et de l'Alimentation
MFME :	Ministère de la Forêt, de la Mer, de l'Environnement
ONG :	Organisations non gouvernementales
ONU :	Organisation des Nations Unies
PN :	Parcs nationaux
PND	Plan National Développement (ou PSGE)
PNAT :	Plan national d'affectation des terres
PNUD :	Programme des Nations Unies pour le développement
PSGE :	Plan stratégique Gabon Émergent
US\$:	Dollars américains
XAF :	Francs CFA d'Afrique centrale

Table des matières

Table des matières

1.	Données clés du projet	6
2.	Résumé des progrès réalisés par le projet	7
3.	Défis de mise en œuvre	9
3.1	Défis liés au contexte du pays	9
3.2	Défis inhérents au projet	10
3.3	Commentaires	11
4.	Evaluation de la performance du projet.....	12
4.1	Evaluation de la performance du projet sur base des indicateurs du cadre logique	12
4.2	Etat d'avancement de mise en œuvre des activités du projet pour la période de rapportage	15
5.	Résultats du Projet.....	19
5.1	Contributions du projet à l'atteinte des indicateurs du cadre de résultats de CAFI	19
5.2	Contributions du projet à l'atteinte des jalons de la Lettre d'intention.....	20
6.	Communication et promotion	21
6.1	Illustration spécifique – Photos et vidéos HD.....	21
6.2	Stratégie et plan de communication	22
7.	Exécution financière	23
7.1	Décaissements	23
7.2	Suivi des Contrats	26
7.3	Gestion financière, approvisionnement et ressources humaines	26
7.4	Mobilisation de ressources.....	28
7.5	Audits	28
7.6	Révisions budgétaires	28
8.	Suivi évaluation et apprentissage du projet	29
8.1	Etat d'avancement du plan de suivi du projet.....	29
8.2	Evaluations.....	29

8.3	Intégration des leçons apprises	29
8.4	Révisions programmatiques (le cas échéant)	31
9.	Thèmes transversaux	31
9.1	Genre, peuples autochtones et autres groupes vulnérables	31
9.2	Respect des standards environnementaux et sociaux	32
10.	Gestion des risques.....	34
10.1	Matrice de gestion des risques sur la base de l'analyse effectuée	34
10.2	Évaluation de la transparence et de l'intégrité	39
11.	Récapitulatif des livrables	39
12.	Annexes	40
12.1	Tableaux indicateurs.....	40
12.2	Annexe 3 / Tableau 8.2	40
4.	Récapitulatif des livrables	Error! Bookmark not defined.

1. Données clés du projet

Titre du projet	Surveillance et expansion du réseau d'aires protégées du Gabon
Numéro MPTF du projet	00133386
Hyperlien du document de projet ¹	Document de Projet
Zone(s) d'intervention(s) du projet	Echelle nationale – 13 Parcs Nationaux du Gabon et Libreville
Organisations partenaires participantes majeures²	Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD)
Budget total du Projet (USD)	9 025 878 USD
Durée totale initiale du projet (mois)	12 mois
Date d'approbation du projet par le Conseil d'administration de CAFI	08/07/2022
Date de réception des premiers fonds du MPTF	10/10/2022
Date d'approbation du 1^{er} Plan de Travail Budgétisé Annuel par le COPIL de projet	15/06/2023
Nombre de jours entre la date de réception des premiers fonds du MPTF et la date d'approbation du 1^{er} Plan de Travail Budgétisé Annuel par le COPIL de projet	248 jours (8 mois et 5 jours)
Date de clôture initiale	19/09/2023
Date de clôture révisée le cas échéant	31/12/2026
Dépenses du 01/01 au 31/12 de l'année de rapportage	1 421 518,38
Dépenses globales cumulatives (USD) au 31/12/2024	1 473 325,08
Taux de consommation de la 1^{ère} tranche reçue	16%
Date et hyperlien de l'évaluation à mi-parcours le cas échéant	Pas d'évaluation conduite à ce stade
Contact (Nom, titre, organisation participante et adresse mail :	Luc GNONLONFOUN, Représentant Résident a.i, PNUD, luc.gonlonfoun@undp.org Yvonne PAMBO, Assistante Représentant Résident / Cheffe du Programme, PNUD, yvonne.pambo@undp.org Guilhem RIBAUCCOUR, Chargé de Projet / CAFI-2, PNUD, guilhem.ribaucour@undp.org Jospin OBIANG, Assistant Administratif et Financier CAFI-3, PNUD jospin.obiang@undp.org

2. Résumé des progrès réalisés par le projet

Progrès ou résultats obtenus au cours de 2024	Résultats obtenus de manière cumulative depuis le début du projet
Effet 1 : Le potentiel de séquestration du carbone du Gabon est renforcé par la préservation des forêts à stock élevé de carbone (HCS) et à haute valeur de conservation (HVC) et par la création de nouvelles aires protégées et de zones tampons protégées contre l'empiètement le long des régions frontalières contestées entre le Gabon et le Congo	
1^{er} indicateur effet : Augmenter la surface des forêts ayant un statut protégé	
Compte tenu des ressources disponibles, des besoins identifiés pour conduire une protection effective des 13 parcs nationaux et de la nouvelle orientation de la politique environnementale, il est proposé de modifier cet indicateur d'effet et de concentrer les efforts du projet sur la protection effective des aires protégées actuelles, qui sont menacées d'empiètement et nécessitent plus d'appui. En effet, si les parcs nationaux sont légalement protégés, ces derniers nécessitent un appui pour assurer une protection opérationnelle de ces espaces écologiquement riches.	
2^{ème} indicateur effet : Les parcs conservent ou améliorent la biomasse sur pied, les populations d'espèces et d'habitats importants	
Les efforts déployés en 2024 ont permis de réaliser 148 missions de surveillance et de lutte contre l'empiètement dans les treize Parcs Nationaux durant la période allant de juin à décembre 2024, contribuant ainsi à protéger les habitats sensibles et la biomasse sur pied. Au total, c'est plus de 27 602 km parcourus dans le cadre de ces missions de patrouille. Elles ont permis de contribuer à la protection des Parcs en passant par l'arrestation de braconniers, forestiers, orpailleurs et pêcheurs illégaux. Cela a également été possible grâce au renforcement de capacités opérationnelles de l'ANPN à travers la réparation des véhicules et l'achat d'équipement de mission et de moyens roulants supplémentaires pour faciliter le déploiement des écogardes dans les parcs nationaux, et l'entretien des bases vie des parcs nationaux. Par ailleurs, le projet a soutenu un renforcement institutionnel du Secrétariat Exécutif dans un premier temps à Libreville, à déployer par la suite dans les parcs nationaux (parc de Minkébé / octobre 2024, à répéter dans les autres parcs en 2025). Cela inclut un renforcement de capacités en gestion des finances et comptabilité, immobilisations et achats, afin de mieux gérer les activités depuis le Secrétariat Exécutif et dans les parcs nationaux, avec un total de trois sessions de formation dispensées. Le projet a également accompagné le renforcement institutionnel de l'agence et l'accompagnement de sa réforme en cours, qui a débuté durant la période de transition politique. Cela a inclut la conduite d'un inventaire de toutes les immobilisations des parcs et l'identification du personnel total. Cela permettra un meilleur suivi et accompagnement des parcs nationaux. A travers la demande d'extension et de révision du projet, il sera proposé un nouvel indicateur SMART, permettant un rapportage plus facile et pertinent, démontrant comment le projet permet de protéger et d'améliorer la gestion des ressources naturelles dans les parcs nationaux.	Les efforts déployés depuis 2023 ont permis de réaliser 217 missions de surveillance et de lutte contre l'empiètement dans les treize Parcs Nationaux (69 missions en 2023 et 148 missions en 2024), contribuant ainsi à protéger les habitats sensibles et la biomasse sur pied. Le ralentissement des activités durant le premier semestre de 2024 s'explique par les changements institutionnels qui ont suivi les élections et la transition politique initiée à partir du 30 août 2023, avec le besoin d'adapter les interventions du projet au nouveau contexte et orientations politiques. Au total, c'est plus de 27 602 km parcourus dans le cadre de ces missions de patrouille. Elles ont permis de contribuer à la protection des Parcs en passant par l'arrestation de braconniers, forestiers, orpailleurs et pêcheurs illégaux. Cela a également été possible grâce au renforcement de capacités opérationnelles de l'ANPN à travers la réparation des véhicules et l'achat d'équipement de mission et de moyens roulants supplémentaires pour faciliter le déploiement des écogardes dans les parcs nationaux, et l'entretien des bases vie des parcs nationaux. Par ailleurs, le projet a soutenu un renforcement institutionnel du Secrétariat Exécutif dans un premier temps à Libreville, à déployer par la suite dans les parcs nationaux (parc de Minkébé / octobre 2024, à répéter dans les autres parcs en 2025). Cela inclut un renforcement de capacités en gestion des finances et comptabilité, immobilisations et achats, afin de mieux gérer les activités depuis le Secrétariat Exécutif et dans les parcs nationaux, avec un total de trois sessions de formation dispensées. Le projet a également accompagné le renforcement institutionnel de l'agence et l'accompagnement de sa réforme en cours, qui a débuté durant la période de transition politique. Cela a inclut la conduite d'un inventaire de toutes les immobilisations des parcs et l'identification du personnel total. Cela permettra un meilleur suivi et accompagnement des parcs nationaux.
3^{ème} indicateur d'effet : Augmentation du nombre d'hectares de concessions forestières reclassées en aires protégées ou en forêts HCV	
Compte tenu des ressources disponibles, des besoins identifiés pour conduire une protection effective des 13 parcs nationaux et de la nouvelle orientation de la politique environnementale, il est proposé de modifier cet indicateur d'effet et de concentrer les	

Progrès ou résultats obtenus au cours de 2024	Résultats obtenus de manière cumulative depuis le début du projet
efforts du projet sur la protection effective des aires protégées actuelles, qui sont menacées d'empiètement et nécessitent plus d'appui. En effet, si les parcs nationaux sont légalement protégés, ces derniers nécessitent un appui pour assurer une protection opérationnelle de ces espaces écologiquement riches.	
Résultat 1 : Le réseau de parcs nationaux est protégé contre ls empiètements	
Indicateur Résultat 1 : Diminution de la détection d'activités illégales compte tenu de l'augmentation ou de l'égalité de l'effort de surveillance et de l'augmentation des poursuites réussies contre les indicateurs impliqués	
Les efforts déployés en 2024 ont permis de réaliser 148 missions de surveillance et de lutte contre l'empiètement dans les treize Parcs Nationaux durant la période allant de juin à décembre 2024. Elles ont permis de contribuer à la protection des Parcs en passant par l'arrestation de braconniers, forestiers, orpailleurs et pêcheurs illégaux. Cela a également été possible grâce au renforcement de capacités opérationnelles de l'ANPN à travers la réparation des véhicules et l'achat d'équipement de mission et de moyens roulants supplémentaires pour faciliter le déploiement des écogardes dans les parcs nationaux, et l'entretien des bases vie des parcs nationaux. A travers ces missions, 90 personnes ont été interpellées pour infraction dans les parcs nationaux et 137 infractions ont été constatées pendant ces missions (chasse non autorisée dans un parc national ; pêche non autorisée dans un parc national, pénétration non-autorisation avec arme ; intrusion dans le parc dans le but de braconnage orpaillage ; immigration clandestine). Par ailleurs, le projet a soutenu un renforcement institutionnel du Secrétariat Exécutif dans un premier temps à Libreville, à déployer par la suite dans les parcs nationaux (parc de Minkébé / octobre 2024, à répéter dans les autres parcs en 2025). Cela inclut un renforcement de capacités en gestion des finances et comptabilité, immobilisations et achats, afin de mieux gérer les activités depuis le Secrétariat Exécutif et dans les parcs nationaux, avec un total de trois sessions de formation dispensées. Le projet a également accompagné le renforcement institutionnel de l'agence et l'accompagnement de sa réforme en cours, qui a débuté durant la période de transition politique. Cela a inclut la conduite d'un inventaire de toutes les immobilisations des parcs et l'identification du personnel total. Cela permettra un meilleur suivi et accompagnement des parcs nationaux.	Les efforts déployés depuis 2023 ont permis de réaliser 217 missions de surveillance et de lutte contre l'empiètement dans les treize Parcs Nationaux durant la période allant de juin à décembre 2023 et juin à décembre 2024 Nationaux (69 missions en 2023 et 148 missions en 2024). Le ralentissement des activités durant le premier semestre de 2024 s'explique par les changements institutionnels qui ont suivi les élections et la transition politique initiée à partir du 30 aout 2023, avec le besoin d'adapter les interventions du projet au nouveau contexte et orientations politiques. A travers ces missions, 200 personnes ont été interpellées pour infraction dans les parcs nationaux ; plus de 137 infractions ont été constatées incluant chasse non autorisée dans un parc national ; pêche non autorisée dans un parc national, pénétration non-autorisation avec arme ; intrusion dans le parc dans le but de braconnage ; orpaillage ; immigration clandestine.
Résultat 2 : Aires protégées et zones tampons établies et protégées contre l'empiètement le long des régions frontalières contestées entre le Gabon et le Congo	
Indicateur Résultat 2 : N/A	
Compte tenu des ressources disponibles, des besoins identifiés pour conduire une protection effective des 13 parcs nationaux et de la nouvelle orientation de la politique environnementale, il est proposé de modifier ce résultat et de concentrer les efforts du projet sur la protection effective des aires protégées actuelles, qui sont menacées d'empiètement et nécessitent plus d'appui. En effet, si les parcs nationaux sont légalement protégés, ces derniers nécessitent un appui pour assurer une protection opérationnelle de ces espaces écologiquement riches.	Compte tenu des ressources disponibles, des besoins identifiés pour conduire une protection effective des 13 parcs nationaux et de la nouvelle orientation de la politique environnementale, il est proposé de modifier ce résultat et de concentrer les efforts du projet sur la protection effective des aires protégées actuelles, qui sont menacées d'empiètement et nécessitent plus d'appui. En effet, si les parcs nationaux sont légalement protégés, ces derniers nécessitent un appui pour assurer une protection opérationnelle de ces espaces écologiquement riches. S'il était prévu de fusionner les équipes CAFI-2 et CAFI-3 selon le Prodoc et donc de contribuer à cet indicateur, la taille des projets nécessite des équipes distinctes pour mettre en œuvre efficacement les projets.

Progrès ou résultats obtenus au cours de 2024	Résultats obtenus de manière cumulative depuis le début du projet

3. Défis de mise en œuvre

3.1 Défis liés au contexte du pays

Au Gabon, après plus de 50 ans de gouvernance sous le régime BONGO, le pays écrit actuellement une nouvelle page de son histoire avec l'arrivée au pouvoir des forces de défense et de sécurité, sous le leadership du Général de Brigade Brice Clotaire OLIGUI NGUEMA. Un Comité pour la Transition et la Restauration des Institutions (CTRI) a été mis en place depuis le 30 août 2023 avec comme objectifs clés : la refonte des institutions autour des valeurs telles que la transparence, l'intégrité, la justice et l'appui aux populations vulnérables.

En 2024, le projet a bénéficié d'un contexte favorable et a progressé de manière significative. Bien que les élections d'août 2023 aient mené à un changement institutionnel et une transition politique, le climat politique au Gabon demeure apaisé, et aucun risque particulier n'est à noter qui pourrait venir mettre en péril la bonne mise en œuvre du projet. Le référendum sur l'adoption de la nouvelle Constitution a eu lieu durant la période de rapportage, mais il n'a pas eu d'incidence sur l'exécution du projet, et les Ministères et administrations impliqués sont restés actifs dans la mise en œuvre. Une délégation du Secrétariat CAFI a effectué en février 2024 une visite au Gabon et a pu rencontrer le chef du Gouvernement et le Ministre des Eaux et Forêts notamment afin de dialoguer autour du partenariat entre le Gabon et CAFI ainsi que les priorités nationales en lien avec les Programmes CAFI en cours de mise en œuvre.

Des changements institutionnels importants au sein du Ministère de tutelle du projet sont cependant à noter durant la période 2024. En effet, suite à la nomination d'un nouveau Ministre fin 2023 et la transformation du Ministère vers le Ministère des Eaux et Forêts, chargé de la Préservation de l'Environnement, du Climat et du Conflit Homme Faune, le décret présidentiel du 17 janvier 2024 a divisé cette institution en deux ministères distincts : le Ministère des Eaux et Forêts et le Ministère de l'Environnement, du Climat et du Conflit Homme-Faune. Le rattachement de l'ANPN n'a pas été clair durant les premiers mois, jusqu'à la clarification que le Ministère de tutelle pour ce projet demeure le Ministère des Eaux et Forêts. Par ailleurs, un changement clair de politique environnementale a pu être constaté, avec une orientation portée sur l'appui aux moyens de subsistance durables des communautés locales et la recherche de conciliation entre développement local et préservation de l'environnement. Ainsi, la création de nouvelles aires protégées sous forme de parcs nationaux ne fait plus partie des priorités nationales, qui semblent davantage privilégier la recherche de modèles d'aires protégées plus flexibles et plus inclusifs des communautés locales plutôt que l'expansion du modèle actuel.

Dans ce contexte de transition politique, dialogue national, et changements survenus au niveau des ressources humaines des principaux partenaires – notamment la restructuration au sein de l'ANPN – un certain ralentissement a été observé en début d'année 2024 impactant la mise en œuvre du projet. Cependant, suivant la prise de contact opérée à partir d'octobre 2023 entre le PNUD et les nouvelles équipes du MINEF et de l'ANPN, la collaboration a été réinitée et une nouvelle équipe de projet au sein de l'ANPN a été désignée en janvier 2024, afin de permettre la reprise effective des activités du projet.

Enfin, il est à noter qu'un processus de réforme de l'ANPN a été entamé en 2024 sous la direction du Ministre des Eaux et Forêts et du Secrétaire Exécutif de l'ANPN afin d'améliorer le fonctionnement de cette agence. Un mouvement de grève des agents de l'ANPN a été connu entre octobre et décembre 2024, réclamant de

meilleures conditions de travail et le versement à temps des salaires. Si l'équipe de coordination du projet est restée mobilisée et active, les locaux de l'ANPN n'étaient plus accessibles et le fonctionnement de cette administration a de ce fait été ralenti. Face à ce mouvement du personnel, le Ministre des Eaux et Forêts a cependant rappelé son soutien à cette agence. Le projet CAFI-3 Aires protégées joue également un rôle clé en accompagnant cette réforme de l'ANPN, avec le recensement de tout le personnel et des immobilisations de l'ANPN, à Libreville et dans les parcs, et la fourniture d'une assurance maladie aux écogardes et leurs dépendants, permettant ainsi de répondre à l'une des revendications du personnel de terrain.

3.2 Défis inhérents au projet

Le projet a connu quelques difficultés de mise en œuvre en début d'année 2024 compte tenu notamment du contexte politique exceptionnel cité ci-dessus.

En 2023, le Secrétariat CAFI et le Gabon ont travaillé sur un nouveau cadre de gouvernance des Programmes CAFI mis en œuvre au niveau national qui a été validé en juin 2023 - l'objectif étant d'assurer une meilleure coordination entre les Programmes et atteindre une meilleure performance. Cependant, les changements institutionnels ont suspendu et ralenti cette réforme. Au 31 décembre 2024, l'opérationnalisation de ce nouveau cadre n'a pas encore vu le jour. Le flou autour de la mise en place d'un Comité de Pilotage harmonisé pour tous les programmes CAFI avec une présidence et des membres décisionnaires clairement définis a une incidence sur la mise en œuvre du projet. La mise en place de groupes de travail technique apparaît aussi comme essentiel et prioritaire pour veiller au suivi-évaluation du programme ; à l'alignement des activités avec les priorités nationales ; à assurer les synergies entre les différentes activités des programmes CAFI et autres programmes environnementaux ; et au respect des éléments de méthodologie scientifique.

Compte tenu de ces défis de gouvernance, aucun Comité de Pilotage du programme n'a pu être conduit en début d'année 2024 et en conséquence la demande d'extension du programme prévue jusqu'au 31 décembre 2026 n'a pas pu être validée en COPIL et soumise au Secrétariat du CAFI. Ces défis ont été remontés et signalés à plusieurs reprises auprès du Secrétariat CAFI mais aucune clarté n'a pu être apportée en 2024 sur le cadre de Gouvernance CAFI Gabon. Afin de poursuivre la mise en œuvre des activités et le soutien à la protection des Parcs Nationaux, sur la base du Plan de Travail Pluriannuel 2023-2024 validé par le COPIL en 2023 et en concertation avec les plus hautes autorités, la mise en œuvre des activités en 2024 a continué sur la base d'un plan annuel élaboré entre le PNUD et l'ANPN. Aussi, la réunion du COPIL du 20 décembre 2024 a finalement été décalée au 31 janvier 2025 – session durant laquelle le COPIL a notamment revu les réalisations 2024 et valider le Plan de Travail Annuel 2025 et la demande d'extension sans coûts additionnels du programme à soumettre au Secrétariat CAFI.

Aussi, les défis inhérents au projet sont principalement de nature opérationnelle et logistique en lien avec l'accès aux Parcs Nationaux et toutes les activités de surveillance qui en découlent. Cela implique une planification et un rapportage rigoureux de la part de l'ANPN et des Conservateurs des Parcs – cela a nécessité une formation du personnel de l'ANPN aux bonnes pratiques de gestion de projet tout en tenant compte des contraintes logistiques et de terrain. Depuis la fin d'année 2023, l'Agence Nationale des Parcs Nationaux a entamé une refonte structurelle et un examen approfondi de son fonctionnement interne – le projet vise également à accompagner l'ANPN dans cet effort afin de renforcer sa capacité à répondre à sa mission de protection des Parcs Nationaux.

Dans le même sens et suivant les observations faites par le PNUD en 2023 dans le cadre des diverses activités d'assurance effectuées, plusieurs formations et renforcement des capacités ont été conduites au en 2024 auprès de l'ANPN – notamment sur les Achats, la gestion des Finances, et la

compréhension des procédures du PNUD. Ces formations ont été dispensées à Libreville auprès des équipes des projets ainsi qu'à l'intérieur du pays au sein des principaux Parcs dont le besoin en renforcement des capacités a été identifié. Sous un autre financement que CAFI, un cabinet externe effectue aussi une mission de renforcement des capacités et revu du manuel de procédures interne de ANPN. Comme rappelé dans le rapport annuel 2023, la bonne implémentation des recommandations des micro-évaluation doit permettre de faciliter et accélérer la mise en œuvre du programme.

L'un des défis identifié et également remonté auprès du Secrétariat CAFI est l'absence de budget suffisant pour couvrir directement les frais de personnel du PNUD appuyant la mise en œuvre du projet, contrairement aux autres agences de mise en œuvre. Compte tenu de la taille du projet et de l'appui nécessaire du PNUD pour effectuer des passations de marché importantes conformément à la lettre d'accord pour la fourniture de services d'appui du PNUD, il est essentiel d'avoir du personnel PNUD alloué à ce projet pour garantir une mise en œuvre efficace. Ce point a pu être discuté durant la mission de haut niveau du Secrétariat CAFI en février 2024, qui a recommandé d'inclure ces frais dans les coûts directs du projet, en accord avec le partenaire d'exécution. Ainsi, cette rectification a été insérée dans le budget de 2024, et une équipe a été mise en place courant 2024 pour appuyer la mise en œuvre du projet.

Enfin, il est à noter que le nouveau contexte politique requiert des adaptations dans la mise en œuvre du projet. En effet, il a été indiqué par les décideurs politiques qu'il serait plus pertinent de laisser l'objectif d'expansion d'aires protégées au projet CAFI-2 Expansion des aires protégées, qui pourrait mener à bien ces processus déjà entamés, tandis que le projet CAFI-3 Aires protégées, se concentrerait spécifiquement sur le soutien à la protection des parcs nationaux actuels et au Secrétariat Exécutif, nécessitant un appui conséquent pour coordonner et renforcer la surveillance effective de ces aires protégées, et pouvoir analyser les informations des parcs et orienter un processus de réforme de l'agence afin que celle-ci puisse exercer sa mission plus efficacement. Le cadre de résultats incomplet dans le Document de Projet doit également être mis à jour pour permettre un suivi cohérent et efficace des résultats du projet. Ainsi, il est prévu de solliciter une modification et de proposer une amélioration du cadre de résultats à travers la demande d'extension du projet à soumettre auprès du Secrétariat CAFI dès validation par le Comité de Pilotage.

3.3 Commentaires

N/A

4. Evaluation de la performance du projet

4.1 Evaluation de la performance du projet sur base des indicateurs du cadre logique

Tableau évaluation de la performance :

Produits	Indicateurs	Cibles			Résultats		Pourcentage d'atteinte de l'indicateur par rapport à la cible initiale (ou révisée le cas échéant) ³	Commentaires ⁴
		Initiale (telle que dans le document de projet signé)	Révisée (le cas échéant) ¹	Visée pour la période de rapportage	Valeur 2023 (en cumulatif)	Valeur actuelle (en cumulatif) ²		
Produit 1.1. Quartier général de la direction technique achevé à Raponda Walker	Des bureaux achevés (pour les coordinateurs de programmes, les conservateurs de parc en visite, l'unité des opérations spéciales)	2 bâtiments achevés	N/A	Plans du bâtiment à construire en cours de mise à jour	Stratégie du projet en révision	Plans du bâtiment à construire en cours de mise à jour	10%	Suite au changement institutionnel, des nouvelles orientations politiques et de la réforme en cours de l'ANPN, les partenaires nationaux recommandent de réfectionner et agrandir le Secrétariat Exécutif plutôt que la Direction Technique, tous deux basés à Libreville. Cet élément sera inclus dans la demande d'extension et de mise à jour du cadre de résultats du projet.
Produit 1.2 La capacité de l'ANPN à surveiller l'empiètement est renforcée	Effort de surveillance aérienne et capture (p.ex nombre d'heures de vol de	A déterminer dans les plans de travail	N/A	La stratégie concernant la relance de la	Stratégie de projet en révision	La stratégie concernant la relance de la	5%	

¹ Fournir en commentaires dans le tableau la documentation officielle (**décision des organes de gouvernance**) soutenant la **révision de la cible** le cas échéant

² Indiquer la valeur à l'issue de la période de rapportage.

³ Calculer quand ce sont des indicateurs numériques. Indiquer une valeur estimative entre 0% et 100% pour les indicateurs non numériques (0% si les activités contribuant à l'atteinte du résultat en question n'ont pas commencé et 100% si les activités ont été réalisées et le résultat atteint)

⁴ Les commentaires doivent inclure les raisons pour les progrès significatifs, les retards ou changements.

		Cibles			Résultats			
Produits	Indicateurs	Initiale (telle que dans le document de projet signé)	Révisée (le cas échéant) ¹	Visée pour la période de rapportage	Valeur 2023 (en cumulatif)	Valeur actuelle (en cumulatif) ²	Pourcentage d'atteinte de l'indicateur par rapport à la cible initiale (ou révisée le cas échéant) ³	Commentaires ⁴
par un déploiement et une gestion efficace de la flotte aérienne	surveillance ; nombre, emplacement et type d'infractions observées par surveillance aérienne)	annuels spécifiques aux parcs		flotte aérienne est définie ; le lancement du diagnostic de la flotte aérienne est préparé		flotte aérienne a été clarifiée ; le lancement du diagnostic de la flotte aérienne est préparé		
Produit 1.3 La capacité de l'ANPN à répondre aux empiètements sur terrain est renforcée par le déploiement et la gestion efficace des unités d'éco-gardes	Effort de patrouille et capture (p.ex nombre de jours de patrouilles des éco-gardes; nombre, lieu et type d'infractions par jour d'éco-gardes et par zone protégée).	21 jours de patrouille par mois/EG/parc, diminution des statistiques PIKE	N/A	Augmentation du nombre de missions de patrouille conduites et de la superficie patrouillée	69 missions de patrouilles conduites 110 personnes arrêtées	217 missions de patrouille conduites 27 602 km parcourus dans le cadre des missions de patrouille 1 695 homme/jour de patrouille 200 personnes arrêtées 137 infractions constatées	20%	A noter qu'en 2024, les missions de surveillance n'ont pu être soutenues qu'entre juin et décembre 2024, compte tenu de la reprise des activités du projet suite aux changements institutionnels et des défis logistiques rencontrés pour appuyer efficacement les 13 parcs nationaux tout en garantissant le respect des procédures. Une stratégie a pu être mise en place durant le premier semestre 2024, et appliquée durant le deuxième semestre, garantissant une accélération dès 2025. Les données collectées jusqu'à présent concernant les efforts de patrouille sont indiqués dans les résultats. Aussi, au-delà des efforts de patrouille d'autres activités sont déployées pour renforcer la capacité de l'ANPN pour répondre aux empiètements sur le terrain, notamment 1) l'achat de matériel pour les 13 parcs nationaux, 2) la réhabilitation de bases vie dans 4 parcs nationaux, et 3) la réallocation du budget pour couvrir les frais de personnel des écogardes (doit être couvert par l'Etat) par la fourniture d'une assurance santé pour le personnel,

		Cibles			Résultats			
Produits	Indicateurs	Initiale (telle que dans le document de projet signé)	Révisée (le cas échéant) ¹	Visée pour la période de rapportage	Valeur 2023 (en cumulatif)	Valeur actuelle (en cumulatif) ²	Pourcentage d'atteinte de l'indicateur par rapport à la cible initiale (ou révisée le cas échéant) ³	Commentaires ⁴
								répondant plus spécifiquement aux requêtes portées par les écogardes durant les dernière grèves. Une amélioration de l'indicateur de résultat avec cible finale sera proposée lors de la demande d'extension et modification du cadre de résultats pour permettre un suivi plus efficace des résultats du projet, et tenant compte des spécificités des missions de surveillance.
	Proportion d'éléphants tués illégalement (PIKE), (càd le rapport entre les éléphants tués illégalement et toutes les carcasses d'éléphants rencontrées) en tant qu'indicateur général de l'activité illégale	Spécifique au parc avec une réduction annuelle régulière	N/A	Diminution des activités illégales	110 personnes arrêtées	200 personnes arrêtées 137 infractions constatées	N/A	Une amélioration de l'indicateur de résultat avec cible finale sera proposée lors de la demande d'extension et modification du cadre de résultats pour permettre un suivi plus efficace des résultats du projet.
Produit 2.1. Poursuivre le soutien aux parcs transfrontaliers	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	Aucun indicateur n'a été défini pour ce Produit. Compte tenu des changements institutionnels, des nouvelles orientations politiques et des ressources disponibles, il est proposé de modifier ce Produit pour concentrer les efforts du projet sur la surveillance effective des aires protégées actuelles et le renforcement institutionnel de l'ANPN. Cette proposition de mise à jour du cadre de résultats sera soumise avec la demande d'extension du projet. S'il était prévu de fusionner les équipes CAFI-2

		Cibles			Résultats			
Produits	Indicateurs	Initiale (telle que dans le document de projet signé)	Révisée (le cas échéant) ¹	Visée pour la période de rapportage	Valeur 2023 (en cumulatif)	Valeur actuelle (en cumulatif) ²	Pourcentage d'atteinte de l'indicateur par rapport à la cible initiale (ou révisée le cas échéant) ³	Commentaires ⁴
								et CAFI-3 selon le Prodoc et donc de contribuer à cet indicateur, la taille des projets nécessite des équipes distinctes pour mettre en œuvre efficacement les projets.

4.2 Etat d'avancement de mise en œuvre des activités du projet pour la période de rapportage

Fournir un état des lieux des progrès réalisés dans la mise en œuvre des activités principales prévues dans le PTBA de l'année de rapportage.

Placer le PTBA de l'année en cours dans [l'Espace collaboratif](#) et fournir ci-dessous son hyperlien. Apporter les justifications nécessaires ci-dessous si un PTBA n'est pas disponible au moment de la soumission du rapport.

Le PTBA pluri-annuel 2023-2024 et le PTBA 2024 sont disponibles dans le Google Drive : <https://drive.google.com/drive/folders/12hl-5K6HCPAuj6Chzlvkdy5RgOEdBkXQ?usp=sharing>

Activité prévue dans le PTBA 2024	Produit ⁵ (ex. 1.1)	Chronologie prévue pour cette activité ⁶	Cible prévue dans le PTBA 2024	Valeur atteinte fin 2024	Statut à la fin de la période de rapportage	Progrès et/ou défis attendus au cours de l'année suivante
1.1.1. Compléter les structures du bâtiment au siège de l'ANPN du Haut de Gué-Gué	1.1	Du 1er avril 2024 au 31 décembre 2024	Plans du bâtiment à construire en cours de mise à jour	Recrutement d'un architecte - définition des plans architecturaux en cours.	Achevé	Remise des plans architecturaux et DAO du cabinet d'architecture ; recrutement entreprise de construction, conduite et achèvement des travaux ;

⁵ Indiquer seulement le numéro du Produit dans lequel s'inscrit l'activité.

⁶ Merci de vous référer au calendrier de mise en œuvre du cadre logique du projet.

Activité prévue dans le PTBA 2024	Produit ⁵ (ex. 1.1)	Chronologie prévue pour cette activité ⁶	Cible prévue dans le PTBA 2024	Valeur atteinte fin 2024	Statut à la fin de la période de rapportage	Progrès et/ou défis attendus au cours de l'année suivante
						recrutement d'un ingénieur conseil pour suivi et contrôle des travaux.
1.1.2. Assurer le fonctionnement optimal du siège de l'ANPN et ses annexes et maintenir les structures en bon état	1.1	Du 1er avril 2024 au 31 décembre 2024	Achat d'équipement pour le Secrétariat Exécutif et la Direction Technique	Achat d'un (1) Bus Coster d'une capacité de trente places qui permettra de renforcer la collaboration et coordination entre Secrétariat Exécutif et Direction Technique de l'ANPN. Livraison Q1 2025.	Partiellement achevé	Achat pour entretien du bureau administratif du siège ; achat de matériel d'entretien d'espace vert.
1.1.3. Fournir un soutien opérationnel au Secrétariat Exécutif de l'ANPN	1.1	Du 1er avril 2024 au 31 décembre 2024	Conduite du recensement du personnel et inventaire des immobilisations. Achat d'équipement pour renforcer la coordination entre le Secrétariat Exécutif et les parcs	Réalisation de missions d'identification physique du personnel de l'ANPN et inventaire des immobilisations ; Réalisation d'une mission d'enrichissement de données photos/vidéos des Parcs Nationaux pour mieux les valoriser ; Achat de trois (3) véhicules pour faciliter la coordination entre les parcs nationaux et le Secrétariat Exécutif. Livraison Q1 2025 ; Achat de petit équipement et crédit de communication.	Achevé	Achat et fonctionnement véhicules ; réalisation mission du Secrétariat Exécutif et autres directions de ANPN ; mission de renforcement des capacités de ANPN.
1.2.1. Effectuer le diagnostic et la réforme de la cellule aviation de l'ANPN	1.2	Du 1er avril 2024 au 31 décembre 2024	Révision de la stratégie pour relancer la flotte aérienne de l'ANPN et préparation de la conduite d'un diagnostic	Soutien technique à la formulation des Termes de Références de recrutement d'un (1) cabinet d'expertise pour mener l'analyse approfondie du parc d'appareil aérien ANPN et pour établir une réforme permettant la refonte de l'organigramme et fonctionnement de la cellule de surveillance aérienne.	Achevé	Remise du diagnostic de la cellule aviation de ANPN pour proposition de réforme.
1.3.1. Délimiter les frontières des parcs	1.3	Du 1er avril 2024 au 31 décembre 2024	Prévu pour 2025	Prévu pour 2025	N/A	Réalisation mission de délimitation des parcs ; achat de matériel et petit équipement de délimitation.

Activité prévue dans le PTBA 2024	Produit ⁵ (ex. 1.1)	Chronologie prévue pour cette activité ⁶	Cible prévue dans le PTBA 2024	Valeur atteinte fin 2024	Statut à la fin de la période de rapportage	Progrès et/ou défis attendus au cours de l'année suivante
1.3.2. Mettre à jour les plans de gestion des parcs	1.3	Du 1er avril 2024 au 31 décembre 2024	Prévu pour 2025	Prévu pour 2025	N/A	Recrutement d'un consultant expert révision plan de gestion des parcs ; atelier de validation des plans de gestion.
1.3.3. Soutenir le personnel d'écogardes	1.3	Du 1er avril 2024 au 31 décembre 2024	Achat d'une assurance santé pour les écogardes de l'ANPN	Achat d'une assurance pour 463 personnels de terrain et écogardes de l'ANPN. L'assurance sera effective début 2025	Achevé	Prise en charge des assurances complémentaire santé de 463 personnels de terrain et écogardes
1.3.4. Soutenir les missions de surveillance et de lutte anti-braconnage	1.3	Du 1er avril 2024 au 31 décembre 2024	Augmentation du nombre de missions de surveillance et de la superficie patrouillée par les écogardes	Réalisation de 148 missions de surveillance et de lutte contre l'empiètement dans les 13 Parcs Nationaux 27 602 km parcourus durant les missions de patrouille. 1 695 homme/jour de patrouille. 137 infractions constatées et 90 personnes arrêtées. Achat de quatorze (14) véhicules pour les parcs nationaux. Livraison Q1 2025 ; Achat de carburant, réparation et entretien des véhicules	Partiellement achevé	Réalisation des missions de surveillance et de lutte contre l'empiètement ; achat et fonctionnement véhicules ; achat petit équipement de mission ; renforcement des capacités techniques des écogardes ; mission de suivi-évaluation et renforcement des capacités conservateurs des Parcs ANPN-PNUD. Davantage d'efforts seront nécessaires pour harmoniser les données rapportées entre les parcs nationaux et assurer une approche commune, permettant de compiler et rapporter les résultats plus facilement.
1.3.5. Maintenir les structures de siège dans chaque parc national	1.3	Du 1er avril 2024 au 31 décembre 2024	Mission d'identification des prestataires dans les zones des parcs nationaux Conduite d'un état des lieux des structures de siège dans les parcs	Réalisation d'une mission d'évaluation de l'écosystème des prestataires dans les Parcs.	Achevé	Achat, entretien et réhabilitation des bâtiments des parcs nationaux
1.3.6. Soutenir le fonctionnement des bases vie des parcs	1.3	Du 1er avril 2024 au 31 décembre 2024	Conduite d'un état des lieux des bases vie des parcs Définition d'une stratégie et priorisation des bases	Etat des lieux des bases vie des parcs, priorisation des bases vie à réhabiliter en 2025. Entretien des bases vie des parcs	Achevé	Réhabilitation et entretien des bases vie des Parcs Nationaux ; achat communication Delorme, Thuraya et GSM

Activité prévue dans le PTBA 2024	Produit ⁵ (ex. 1.1)	Chronologie prévue pour cette activité ⁶	Cible prévue dans le PTBA 2024	Valeur atteinte fin 2024	Statut à la fin de la période de rapportage	Progrès et/ou défis attendus au cours de l'année suivante
			vie à réhabiliter			
2.1.1. Soutien à l'équipe de coordination du programme CAFI	2.1	Du 1er avril 2024 au 31 décembre 2024	Soutien à l'équipe de coordination CAFI/ANPN Renforcement de capacités du personnel du Secrétariat Exécutif et des parcs	Coordination des activités ANPN : Coordonnateur, comptable, achat fonctionnement cellule projet ; Appui à la mise en œuvre du PNUD : soutien à la passation de marché, appui technique transversal, et formation renforcement des capacités en achats et Finances notamment ; Réalisation de mission de formation des comptables des Parcs.	Achevé	Poursuite coordination des activités ANPN et appui à la mise en œuvre du PNUD.

5. Résultats du Projet

5.1 Contributions du projet à l'atteinte des indicateurs du cadre de résultats de CAFI

Effets CAFI						
Les pratiques agricoles durables permettent la réduction de la conversion des terres et l'augmentation de la sécurité alimentaire	Des alternatives durables aux pratiques actuelles en matière de bois-énergie sont adoptées	Les institutions et parties prenantes du secteur forestier et des aires protégées sont en capacité et disposent d'un cadre légal permettant de promouvoir, suivre et mettre en œuvre la gestion durable des forêts	Les infrastructures et futurs projets miniers et hydrocarbures minimisent leur empreinte globale	i) Les décisions d'aménagement du territoire assurent une représentation équitable des intérêts sectoriels et maintiennent le couvert forestier ii) la sécurisation foncière n'incite pas à la conversion par des individus ou des communautés	La croissance démographique et la migration vers les forêts et les fronts forestiers sont ralenties	Une coordination interministérielle et une gouvernance sont améliorées, et résultent en i) des régimes fiscaux et permis pour les activités économiques qui ne poussent pas les acteurs économiques vers la conversion des forêts et les activités illégales, ii) un climat des affaires favorable aux investissements bénéfiques à la forêt
☐	☐	X	☐	☐	☐	☐

Projet approche habilitante : Le **tableau Annexe 2 des Indicateurs transversaux** a été complété et est disponible au lien suivant :

https://drive.google.com/drive/folders/1L_Xdn6nUW2PfgU7h6hjS4H3_92zvZqM

5.1.1 Matrice des bénéficiaires

Effet	Nombre de <u>bénéficiaires directs</u> (indiquer % hommes et femmes), en cumulatif depuis le début du projet	Description et intensité du soutien	Nombre de <u>bénéficiaires indirects</u> en cumulatif depuis le début du projet	Description et intensité du soutien	Commentaires
Aménagement du territoire	0	N/A	0	N/A	N/A
Energie	0	N/A	0	N/A	N/A
Agriculture	0	N/A	0	N/A	N/A
Forêts	463 personnels de terrain et écogardes dont 67 femmes (14% de femmes)	Intensité haute : personnel écogarde des 13 parcs nationaux, bénéficiant sur la durée d'un appui du projet en renforcement de capacités et appui opérationnel	0	N/A	Personnel écogarde des 13 parcs nationaux soutenus en 2024
Foncier	0	N/A	0	N/A	N/A
Mines et infrastructures	0	N/A	0	N/A	N/A
Démographie	0	N/A	0	N/A	N/A
Gouvernance	0	N/A	0	N/A	N/A
Nombre total (peut ne pas être égal à la somme des rangées ci-dessus)	463 personnels de terrain et écogardes dont 67 femmes (14% de femmes)		0	N/A	

5.2 Contributions du projet à l'atteinte des jalons de la Lettre d'intention

Le document de projet de CAFI 3 Aires Protégées ne fait pas référence aux jalons de la Lettre d'intention mais indique qu'il s'inscrit dans le prolongement du projet CAFI 2 Expansion des aires protégées et optimisation de l'utilisation des sols. Ainsi, le rapportage se fera sur les jalons de la Lettre d'intention référencés par le projet CAFI 2 ayant attrait à la protection des aires protégées

N° du jalon dans la Loi	Descriptif du Jalon	Progrès accomplis lors de la période de rapportage	Progrès accomplis en 2024 et de manière cumulative depuis le début du projet	Commentaires
Objet a	Objet a : Le Gabon s'engage à réduire ses émissions de gaz à effet de serre (GES) provenant des forêts	A travers les efforts de protection et surveillance des aires protégées, des émissions de gaz à effet de serre ont pu être absorbées, réduisant le bilan carbone global du Gabon. Il n'est pas possible à ce stade du projet de fournir des données chiffrées sur les émissions de Co2 absorbés. Celles-ci seront fournies ultérieurement.	A travers les efforts de protection et surveillance des aires protégées, des émissions de gaz à effet de serre ont pu être absorbées, réduisant le bilan carbone global du Gabon. Il n'est pas possible à ce stade du projet de fournir des données chiffrées sur les émissions de Co2 absorbés. Celles-ci seront fournies ultérieurement.	N/A
Objet a.i	Objet a.i. : En préservant toutes les forêts à haut stock de carbone (HSC) et de haute valeur de conservation (HVC) conformément au consensus international émergent et aux meilleures pratiques en matière de définition d'un développement à faible émission	A travers la conduite de 148 missions de surveillance, la lutte contre l'empiètement et les activités illégales et le renforcement des moyens des parcs nationaux, la protection des zones de forêts HSC HVC localisées dans les parcs a été renforcée.	A travers la conduite de 217 missions de surveillance, la lutte contre l'empiètement et les activités illégales et le renforcement des moyens des parcs nationaux, la protection des zones de forêts HSC HVC localisées dans les parcs a été renforcée.	N/A
1.d	d. Élaboration, adoption et mise en œuvre selon les principes énoncés ci-dessous d'une politique sur la neutralité carbone de la conversion des forêts non-HSC/HVC à d'autres usages			
1.i	Les réductions des stocks de carbone résultant de la conversion des forêts sont compensées par des augmentations équivalentes de stocks de carbone issus de forêts résiduelles et des autres terres obtenues par des mesures nouvelles et additionnelles de restauration, maintien et amélioration active du stockage du carbone			
1.iv	La promotion des avantages sociaux et environnementaux et la réduction maximale et l'atténuation des risques	A travers l'amélioration des conditions de travail des écogardes, les risques sociaux sont atténués. Les	A travers l'amélioration des conditions de travail des écogardes, les risques sociaux sont atténués. Les dispositions	N/A

	sociaux et environnementaux potentiels (par des mesures de sauvegarde).	dispositions nécessaires seront également prises concernant les travaux de construction prévus dans le cadre du projet pour réduire tout impact environnemental. La révision des plans de gestion des parcs, avec une approche inclusive permettra également d'atténuer tous risques sociaux auprès des communautés locales.	nécessaires seront également prises concernant les travaux de construction prévus dans le cadre du projet pour réduire tout impact environnemental. La révision des plans de gestion des parcs, avec une approche inclusive permettra également d'atténuer tous risques sociaux auprès des communautés locales.	
--	---	--	---	--

6. Communication et promotion

6.1 Illustration spécifique – Photos et vidéos HD

Les photos ci-dessous illustrent quelques-uns des résultats clés atteints cette année. Les photos sont également disponibles en version HD à l'hyperlien suivant :

<https://drive.google.com/drive/folders/1Gk1wekvaTNJw7Okgic2rNrXW4bqTmFxO?usp=sharing>

Success story partagé pour le rapport annuel 2024 ONU Gabon :

Dans le cadre du projet CAFI-3 « Surveillance des aires protégées », le PNUD travaille en étroite collaboration avec l'Agence Nationale des Parcs Nationaux (ANPN) pour soutenir l'agence dans la réalisation de son mandat de surveillance et de protection des Parcs Nationaux du Gabon. Le projet s'inscrit dans le 3ème cycle de programmation de l'Initiative pour les Forêts d'Afrique Centrale (CAFI) et dans le cadre de l'Accord de Paiement Basé sur les Résultats signé en 2019 entre le Gabon et la Norvège qui récompense le Gabon pour ses efforts de séquestration de carbone. **De juin à décembre 2024, le projet a soutenu la mise en oeuvre de 109 missions de surveillance et de lutte contre l'empiètement dans les 13 Parcs Nationaux, contribuant à lutter contre le braconnage et à sauvegarder la biodiversité des Parcs.** Ces patrouilles et missions de surveillance sont essentielles pour la préservation de la biodiversité, elles peuvent durer plusieurs semaines dans un environnement hostile dans lequel les écogardes font face non seulement à la nature sauvage mais aussi à des groupes d'hommes armés et déterminés.

L'hypothèse du projet est que si la capacité de l'ANPN à répondre aux enjeux de protection du réseau d'aires protégées est renforcée alors le potentiel de séquestration de carbone forestier sera amélioré. La mission de l'ANPN et ses activités de surveillance et de lutte anti-braconnage sont fondamentales pour la préservation des forêts et de la biodiversité du Gabon.

L'Agence Nationale des Parcs Nationaux est un établissement public à caractère scientifique et environnemental placée sous la tutelle du Ministère des Eaux et Forêts. Sa mission principale est de préserver, gérer et valoriser les 13 Parcs Nationaux du Gabon. Dans ce contexte, les écogardes de l'ANPN sont les véritables gardiens de la nature. Ils exercent un métier complexe et risqué, mais indispensable pour assurer la préservation de la faune et de la flore de chaque Parc.

Les activités de surveillance et de lutte contre l'empiètement sont conduites dans le 13 Parcs Nationaux du Gabon à savoir : Lopé, Ivindo, Akanda, Mont de Cristal, Pongara, Minkébé, Mayumba, Mwagna, Birougou, Moukalaba Doudou, Loango, Plateaux Batéké et Waka.

Témoignages de personnes directement impliquées ou bénéficiaires

« Le Parc National de Moukalaba Doudou s'étend sur une superficie de 4500 km² et abrite une biodiversité riche et variée. En 2024, le financement alloué par CAFI a redynamisé le Parc, permettant ainsi la reprise des activités de surveillance. Parmi les événements marquants de cette année, quatre personnes ont été arrêtées et condamnées pour braconnage d'éléphants tandis que cinq autres ont été sanctionnées pour sciage illégal de 45 pieds d'okoumé. Parmi les bénéfices notables, on peut également mentionner l'entretien et la maintenance des moyens opérationnels (base de vie, véhicules, équipements, etc.) qui ont grandement contribué aux efforts de surveillance. En 2025, nous espérons poursuivre les activités de lutte contre le braconnage, renforcer la logistique nécessaire au déploiement des équipes ainsi que réhabiliter les infrastructures du Parc », Mme. Magalye MOUSSONDA eps. PENDI PENDI, Conservateur Parc National Moukalaba Doudou, ANPN.

« Le Parc National de l'Ivindo est une aire protégée marquée par des menaces diverses. Le programme de surveillance du site pour le compte de l'année 2024 a été essentiellement soutenu par le financement CAFI-3 via le PNUD ce qui a été crucial pour maintenir les activités de protection du Parc. Organisées sur 5 mois d'activités en 213 jours cumulés, les patrouilles ont couvert 676,3 km² soit 23% de la superficie totale de l'aire protégée » Hermann MAGANGA, Conservateur Parc National Ivindo, ANPN

Indicateurs clés de performance (« KPI »)	Réalisations en 2024
# Nombre de missions de surveillance et de lutte contre l'empiètement réalisées	148 missions réalisées sur la période juin-décembre 2024
# Nombre d'ha de surface de forêt protégée dans le cadre des missions de surveillance	27 602 km parcourus durant les missions de patrouille pour protéger les forêts contre les menaces de braconnage, empiètement et dégradation de la biodiversité
# Nombre d'écogardes soutenu pour la réalisation des patrouilles et missions de surveillance	Plus de 400 personnels des parcs et écogardes ont bénéficié du financement CAFI pour la réalisation des missions de surveillance

6.2 Stratégie et plan de communication

Des efforts ont été entrepris en 2024 pour promouvoir CAFI et les résultats du projet, mais seront intensifiés en 2025, en veillant à mettre en œuvre une stratégie de communication coordonnée entre l'ANPN et le PNUD.

En 2024, une mission d'enrichissement de données photos/vidéos des Parcs Nationaux pour mieux les valoriser a été conduite et il est prévu de reproduire ce type de mission en 2025, tout en développant spécifiquement du contenu et matériel de communication mettant en avant les réalisations des projets CAFI. Depuis 2024, l'ANPN est beaucoup plus présente sur les réseaux sociaux, notamment X, LinkedIn et Facebook, et taggue constamment CAFI sur ses publications. De plus, la chargée de communication du PNUD relaye mensuellement les résultats et/ou avancées du programme dans les différents *Pombela* et de façon ponctuelle sur les réseaux sociaux du PNUD – principalement X (Twitter). Au besoin, un appui technique adhoc est fourni auprès des partenaires.

Une stratégie de communication consolidée sera développée d'ici à 2025, identifiant des produits de communication pour mettre en avant les résultats du projet.

7. Exécution financière

7.1 Décaissements

a) Taux de décaissements du projet.

A) Résultats	B) Budget Total (USD) du Projet	C) Budget prévu en 2024	D) Dépenses annuelles 2024 (CDR PNUD)	E) Dépenses NIM Advances	E) Solde du projet au 31 décembre 2024 (w/o NIM Advances)	F) Taux de décaissement au 31 décembre 2024 (w/ NIM Advances)	Taux de décaissement cumulatif depuis le début du projet (w/ NIM Advances)	I) Montants engagés (PO)
Résultat 1.1 : Le réseau de Parcs Nationaux est protégé contre les empiètements	7 527 195,00	1 664 250,00	812 227,89	38 505,18	6 628 177,64	51%	11%	1 590 483,93
Produit 1.1.1 : Siège de la Direction Technique achevé à Raponda Walker	659 400,00	256 224,00	-	-	659 400,00	0%	0%	
Produit 1.1.2 : Forêts surveillées par des relevés aériens	320 795,00	-	-		320 795,00	0%	0%	-
Produit 1.1.3 : Parcs protégés contre les activités illégales	6 547 000,00	1 408 026,00	812 227,89	38 505,18	5 647 982,64	60%	13%	1 590 483,93
Résultat 1.2 : Poursuivre le soutien à l'expansion d'aires protégées	365 000,00	68 111,00	54 757,43	-	310 242,57	80%	15%	-
Produit 1.2.1 : Poursuivre le soutien à l'expansion d'aires protégées	365 000,00	68 111,00	54 757,43	-	310 242,57	80%	15%	
Total Coûts des Résultats	7 892 195,00	1 732 361,00	866 985,32	38 505,18	6 938 420,21	52%	12%	1 590 483,93
Total Coût M&E	-	-	-	-	-	0%	0%	-
Total Coûts Gestion de Projet (PMC) - UNDP	543 205,00	543 205,00	461 028,84		82 176,16	85%	85%	34 725,00
Total Coûts Directs	8 435 400,00	2 275 566,00	1 328 014,16	38 505,18	7 020 596,37	60%	16%	1 625 208,93
Total Coûts Indirects (7%)	590 478,00	159 289,00	93 504,22		491 441,75	59%	16%	
Total	9 025 878,00	2 434 855,00	1 421 518,38	38 505,18	7 512 038,12	60%	16%	1 625 208,93

b) Annexe 3 - Tableau 8.2

Le tableau 8.2 / Annexe 3 est disponible sur le Drive au lien suivant :

https://drive.google.com/drive/folders/1L_Xdn6nUW2PfgU7h6hjS4H3_92zvZqM

c) Cout efficacité : Tableau des progrès et décaissements par effets et par produits

Résultats	Progrès actuel de l'indicateur	Dépenses cumulatives en \$ (sans engagement)	Commentaires
-----------	--------------------------------	--	--------------

Effet 1 : Le potentiel de séquestration du carbone du Gabon est amélioré grâce à la préservation des forêts à Haut stock de carbone (HCS) et à haute valeur de conservation (HCV) et à la création de nouvelles zones protégées	1 : Augmenter la surface des forêts ayant un statut protégé 2 : Les parcs conservent ou améliorent la biomasse sur pied, les populations d'espèces et d'habitats importants 3 : Augmentation du nombre d'hectares de concessions forestières reclassées en aires protégées ou en forêts HCV Progrès : Les efforts déployés depuis 2023 ont permis de réaliser 217 missions de surveillance et de lutte contre l'empiètement dans les treize Parcs Nationaux. Au total, c'est plus de 27 602 km parcourus durant les missions de patrouille pour assurer la protection des parcs nationaux.	915 270	Compte tenu des ressources disponibles, des besoins identifiés pour conduire une protection effective des 13 parcs nationaux et de la nouvelle orientation de la politique environnementale, il est proposé de modifier ces indicateurs d'effet et de concentrer les efforts du projet sur la protection effective des aires protégées actuelles, qui sont menacées d'empiètement et nécessitent plus d'appui. Un cadre de résultats amélioré sera joint à la demande d'extension du projet.
Résultat 1 : Le réseau de parcs nationaux est protégé contre les empiètements	1.1 Diminution de la détection d'activités illégales compte tenu de l'augmentation ou de l'égalité de l'effort de surveillance et de l'augmentation des poursuites réussies contre les indicateurs impliqués Progrès : plus de 27 602 km parcourus durant les missions de patrouille pour assurer la protection des parcs nationaux à travers la réalisation de 217 missions de surveillance et de lutte contre l'empiètement	827 682	
Produit 1.1 : Siège de la direction technique achevé à Raponda Walker	1.1.1 Des bureaux achevés (pour les coordinateurs de programmes, les conservateurs de parc en visite, l'unité des opérations spéciales) Progrès : Plans pour le bâtiment à construire en développement	0	Suite au changement institutionnel, des nouvelles orientations politiques et de la réforme en cours de l'ANPN, les partenaires nationaux recommandent de réfectionner et agrandir plutôt le Secrétariat Exécutif que la Direction Technique, tous deux basés à Libreville. Cet élément sera inclus dans la demande d'extension et de mise à jour du cadre de résultats du projet.
Produit 1.2 : Forêts surveillées par des relevés aériens	1.2.1 : Effort de surveillance aérienne et capture (p.ex nombre d'heures de vol de surveillance ; nombre, emplacement et type d'infractions observées par	0	

	surveillance aérienne) Progrès : La stratégie concernant la relance de la flotte aérienne a été clarifiée ; le lancement du diagnostic de la flotte aérienne est préparé		
Produit 1.3 : Parcs protégés des activités illégales	1.3.1.1 : Effort de patrouille et capture (p.ex nombre de jours de patrouilles des éco-gardes; nombre, lieu et type d'infractions par jour d'éco-gardes et par zone protégée). 1.3.1.2 : Proposition d'éléphants tués illégalement (PIKE), (càd le rapport entre les éléphants tués illégalement et toutes les carcasses d'éléphants rencontrées) en tant qu'indicateur général de l'activité illégale Progrès : Les efforts déployés depuis 2023 ont permis de réaliser 217 missions de surveillance et de lutte contre l'empiétement dans les treize Parcs Nationaux. Au total, plus de 27 602 km parcourus durant les missions de patrouille pour assurer la protection des parcs nationaux. Au moins 137 infractions ont été constatées et 200 personnes ont été arrêtés.	827 682	Il est proposé de réviser ces indicateurs à travers la demande d'extension du projet et de modification du cadre de résultats, pour des indicateurs plus facilement mesurables et représentatifs des efforts de surveillance soutenus par le projet
Résultat 2 : Le soutien à l'expansion d'aires protégées est poursuivi	N/A	54 757	Aucun indicateur n'a été défini pour ce Résultat et Produit. Compte tenu des changements institutionnels, des nouvelles orientations politiques et des ressources disponibles, il est proposé de modifier ce Produit pour concentrer les efforts du projet sur la surveillance effective des aires protégées actuelles et le renforcement institutionnel de l'ANPN.
Produit 2.1 : Poursuivre soutien à l'expansion d'aires protégées	N/A Coordination de l'équipe CAPI	54 757	Cette proposition de mise à jour du cadre de résultats sera soumise avec la demande d'extension du projet.
Total		915 270	

d) Taux de décaissement par pilier de la Stratégie Nationale REDD+

PILIER	BUDGET DANS LE PRODOC	DECAISSEMENTS ESTIMES POUR LA PERIODE DE RAPPORTAGE	DECAISSEMENTS CUMULES DEPUIS LE DEBUT DU PROJET
Aménagement du Territoire			
Foncier			
Agriculture			
Forêt	9 025 878 USD	1 421 518,38 USD	1 473 325,08 USD
Energie			
Mines et Hydrocarbures			
Démographie			
Gouvernance			

7.2 Suivi des Contrats

En accord avec le Manuel d'Opérations de CAFI, lister les entités auxquelles des contrats (approvisionnements) ou des accords (partenariats) de plus de 100,000 dollars ont été **signés**, indiquer la thématique, la responsabilité et le budget assigné à chacune d'elle. Si vos procédures le permettent, joindre une copie du contrat (qui ne sera pas rendue publique).

N° du Contrat	Intitulé et thématique	Type	Sous type	Montant du contrat (USD)	Date signature contrat	Date début des activités	Date fin contrat	Délai exécution prévu	Commentaires
1	Lettre d'accord entre le PNUD et l'ANPN	Entité publique	Administration publique nationale	9 025 878	24/05/23	15/06/23	31/12/26	3,5 ans	LOA signée entre le PNUD et l'ANPN pour la réalisation de la mise en œuvre des activités du projet. Conformément aux résultats de la micro-évaluation, pas de <i>direct cash transfer</i> effectué à l'ANPN sauf cas exceptionnel pour les activités menées dans les Parcs notamment – MTF : <i>direct paiement</i> . Avec Appui à la mise en œuvre du PNUD.

7.3 Gestion financière, approvisionnement et ressources humaines

- Veuillez évaluer si les dépenses financières du projet sont alignées aux prévisions du PTBA ou en retard par rapport aux plans de travail :

Les dépenses financières du projet sont conformes aux prévisions du Plan de Travail Annuel 2024.

En 2024, ce projet CAFI-3 a connu de réelles avancées avec à la clé la réalisation de plusieurs activités importantes du projet. Nous retenons notamment pour le compte de l'année 2024 :

1. La réalisation de près de 148 missions de surveillance et de lutte contre l'empiétement dans les treize (13) Parcs Nationaux durant la période allant de juin à décembre 2024. Au total, c'est plus de 27 602 km qui ont été parcourus durant les missions de patrouille au deuxième semestre 2024, avec l'appui de CAFI. Elles ont permis de contribuer à la protection des Parcs en passant par l'arrestation de braconniers, forestier, orpailleurs et pêcheurs illégaux notamment, avec au moins 137 infractions constatées et 90 personnes arrêtées ;
2. Le renforcement des capacités opérationnelles de l'ANPN, à travers plusieurs achats en équipements, il s'agit essentiellement de : quatorze (14) véhicules de type 4x4, un (1) bus coaster et trois (3) véhicules de liaison pick-up qui vont permettre de faciliter le transport des

écogardes et des agents de l'ANPN et la coordination entre le Secrétariat Exécutif/Direction Technique et les Parcs nationaux ; l'achat des pièces pour l'entretien et la maintenance des véhicules des parcs et du siège de l'ANPN ; l'entretien des bases vie des Parcs Nationaux ; l'achat du carburant pour les missions de surveillance et de lutte contre l'empiètement ;

3. Le PNUD a accompagné le processus de réforme de l'ANPN en soutenant des activités de renforcement des capacités en gestion des finances, comptabilité, immobilisations et achat notamment, et ce à Libreville et au sein même des Parcs. Aussi, à travers le soutien à la réalisation de missions de terrain d'inventaire des immobilisations des moyens roulants et flottants des différents parcs, l'identification physique du personnel de l'ANPN, et la mission de collecte d'images et information du service communication de l'ANPN, le programme a contribué à l'actualisation et l'enrichissement de la base de données de l'ANPN - une étape essentielle dans le processus de réforme de l'agence en cours.

Enfin, comme réalisation importante de l'année 2024, nous relevons aussi qu'à la demande de l'ANPN, le PNUD a effectué le processus d'achat d'une assurance de près de 500 écogardes de l'ANPN. Cet accomplissement fait écho aux mouvements de grève survenus au 4^{ème} trimestre 2024 au siège de l'ANPN avec plusieurs recommandations en lien notamment avec les conditions de travail difficiles des écogardes sur le terrain. Ainsi, en 2025 les écogardes de l'ANPN bénéficieront d'une assurance complète pour mener à bien leur mission de protection des Parcs Nationaux.

En 2024, ce projet CAFI-3 a donc connu une nouvelle dynamique et permet d'avoir aujourd'hui une vision plus claire pour la suite de la mise en œuvre en 2025. Le CAFI est un des principaux bailleurs de fonds pour les activités de protection des Parcs Nationaux au Gabon, ce projet est donc essentiel pour assurer la continuité des activités de surveillance et de lutte contre l'empiètement ainsi que le processus de réforme et de renforcement des capacités de l'ANPN.

Il est également important de noter que le budget alloué aux activités d'appui du PNUD a dû être augmenté. En effet, selon la Lettre d'Accord pour fourniture de services d'appui pour la mise en œuvre du projet, l'ANPN sollicite un appui auprès du PNUD pour conduire des processus d'achats. Par ailleurs, selon la micro-évaluation HACT de l'ANPN conduite en 2020, le niveau de risque significatif guide les modalités de mise en œuvre, l'accompagnement du PNUD dans le projet et le déploiement d'un plan de renforcement de capacités. Cela nécessite des ressources humaines non prévues dans le Document de projet, contrairement au cas d'autres organisations de mise en œuvre et aux directives CAFI en termes de budgétisation de projet et des coûts de gestion de projet, ce qui a également ralenti le démarrage du projet en 2023. Suite à la réunion avec le Secrétariat CAFI durant la mission de février 2024, ce point de blocage a été évoqué, et il a été recommandé de trouver un accord avec le partenaire d'exécution pour la réallocation de budget interne au projet, ce qui a ainsi été fait en 2024, conformément au PTBA signé par l'ANPN et le PNUD.

- *Si les dépenses sont retardées ou non-conformes aux plans, veuillez fournir une explication :*

Si certains défis opérationnels et logistiques contribuent parfois au ralentissement de certaines activités comme les missions de luttres contre l'empiètement notamment – le PNUD et l'ANPN ont travaillé ensemble pour trouver des solutions et y remédier dans les meilleurs délais. Ainsi, un mécanisme a pu être mis en place et testé pour le deuxième semestre 2024, et le déploiement des missions sera donc facilité pour 2025. Nous relevons aussi que face à une situation de grève inédite au 4^{ème} trimestre 2024, l'ANPN n'a pas pu achever la réalisation de son Plan de Travail à 100%. Quelques activités dû ont été reportées à 2025 et 2026.

- *Veuillez indiquer quel montant en dollars a été prévu (dans le document de projet) pour les*

activités axées sur l'égalité des sexes ou l'autonomisation des femmes et combien a été effectivement alloué à ce jour :

Il n'y a pas de budget spécifiquement alloué à des activités portant sur l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes selon le Document de Projet, mais le projet envisage de faire des efforts dans le domaine de la communication en mettant en avant le travail des écogardes et Conservateurs femmes, afin de promouvoir les femmes dans ce secteur généralement plus masculin.

- *Quand comptez-vous demander la deuxième tranche du projet restant au compte du MPTF :*

Il n'y a pas de 2^{ème} tranche de prévue pour ce projet, mais compte tenu de l'importance de ces ressources pour la protection des parcs nationaux, il sera recommandé de continuer à allouer des paiements basés sur les résultats pour soutenir les parcs.

7.4 Mobilisation de ressources

Le programme n'a pas mobilisé de ressources supplémentaires en 2024, mais il est important de noter l'existence de plusieurs co-financements qui soutiennent la protection des parcs nationaux, notamment le projet US Fish and Wildlife Service qui soutient le fonctionnement des parcs, le projet GEF Project Finance for Permanence, qui accompagne le suivi évaluation des parcs, notamment avec le calcul des IMET des parcs nationaux et le projet GEF-7 Transformer la gouvernance des paysages forestiers dans le corridor du Bas Ogooué, Basse Nyanga, qui a permis l'acquisition d'équipements pour les parcs de Waka et Birougou.

A noter cependant que le contexte de début 2025 avec l'arrivée au pouvoir du président américain Donald Trump a entraîné la suspension des fonds US Fish and Wildlife Service pour les parcs nationaux, augmentant le besoin de financement des parcs nationaux, et renforçant l'importance des fonds CAFI pour soutenir la protection des parcs nationaux du Gabon.

7.5 Audits

Il n'y a pas eu de contrôles ponctuels conduits en 2024, car un audit est prévu sur l'année fiscale 2024. Celui-ci sera conduit début 2025.

7.6 Révisions budgétaires

Le COPIL du 15 juin 2023 a permis de valider une révision du budget initialement prévu dans le Document de Projet, avec quelques ajustements, incluant notamment :

- un soutien accru opérationnel au Secrétariat Exécutif pour garantir une coordination et un accompagnement adéquat des parcs nationaux à travers l'achat d'équipement et la réfection de la salle d'archives pour la bonne gestion des données et archives de l'ANPN ;
- l'ajout de la conduite d'un diagnostic de la cellule aviation plutôt que l'achat direct de nouveaux engins et la réduction du soutien aux frais des pilotes ;
- l'ajout de la révision des plans de gestion des parcs nationaux, devenus obsolètes ;
- la réduction des coûts liés à la délimitation des parcs ;
- la réallocation des fonds budgétisés pour le salaire des écogardes à la fourniture d'une assurance santé plus large, et réduction des frais de personnel écogardes ;
- l'ajout de l'appui aux processus et frais de prosécution et de mission pour besoins de déplacements en ville
- l'ajout de l'appui aux salles d'opérations des parcs nationaux

- la bonification d'agents de l'ANPN nommés pour travailler sur le projet, permettant d'avoir une équipe plus large plutôt que le recrutement de nouvelles personnes

Le PTBA 2024 susmentionné, développé sur la base du PTBA pluri-annuel validé le 15 juin 2023, incorpore quelques modifications et révisions budgétaires additionnelles, pour s'adapter au contexte, nouvelles priorités suite aux changements institutionnels et besoins évolutifs de la partie nationale. Cela inclut notamment :

- la révision de plans architecturaux pour réhabiliter le Secrétariat Exécutif plutôt que la Direction Technique de Libreville
- l'accroissement du budget alloué au soutien fourni par le PNUD en termes d'appui à la mise en oeuvre, d'assurance qualité et de renforcement institutionnel

8. Suivi évaluation et apprentissage du projet

8.1 Etat d'avancement du plan de suivi du projet

Ce tableau doit refléter notamment les passages du projet devant les instances décisionnaires du projet ainsi que la prise en compte des différentes décisions issues des organes de décision du projet dans la mise en œuvre des activités.

Activité de suivi et évaluation	Nombre prévu	Nombre réalisé	Date(s)	Compte-rendu avec hyperlien (doit notamment figurer le suivi des décisions prises dans les instances de décision du projet)
COPIL de projet	1	0	20 décembre 2024 – reporté au 31 janvier 2025	Le compte rendu sera fourni dans le prochain rapport semi annuel 2025
Comité Technique de Gestion	0	0	N/A	N/A
Mission état de suivi et état des lieux	1	1	22-28 mai 2024 (Mwagna, Ivindo, Lopé)	https://drive.google.com/drive/folders/1BOFC6y-NlhKduWoneIjv8oplAfMrlu3s
Missions de suivi terrain et renforcement de capacités	1	1	28-31 octobre 2024 (parc de Minkébé)	https://drive.google.com/drive/folders/1BOFC6y-NlhKduWoneIjv8oplAfMrlu3s

8.2 Evaluations

Aucune évaluation n'a été conduite jusqu'à présent, mais avec la demande d'extension jusqu'au 31 décembre 2026, il est envisagé de conduire une évaluation indépendante de la mise en œuvre du projet.

8.3 Intégration des leçons apprises

Défis rencontrés	Solution apportées	Leçons apprises
Changements institutionnels, transition politique et réorientation de la politique environnementale	Pro-activité dans le ré-engagement, adaptation des projets aux nouvelles priorités nationales dans le cadre des objectifs approuvés des projets	Conserver une agilité et souplesse dans la mise en œuvre des projets pour faire face à l'instabilité politique de la sous-région
Différence de comptabilisation entre système MPTF et PNUD, générant des inquiétudes quant aux décaissements financiers observés depuis le Board	Communication des taux réels d'exécution dans les rapports semi-annuels et annuels pour le Secrétariat CAFI	Communication claire à maintenir avec le Secrétariat CAFI et le Board pour dissiper les inquiétudes face aux taux rapportés dans MPTF qui peuvent être plus bas que

		la réalité
Processus de réforme et unification du cadre de gouvernance des projets CAFI au Gabon retardé et non validé avec les changements institutionnels, retardant la tenue de Comités de Pilotage	Approche collaborative avec le Secrétariat CAFI et meilleure communication avec les acteurs pour faciliter notamment l'organisation des Comités de Pilotage	Besoin de renforcer et maintenir une communication fréquente entre le Secrétariat CAFI et les agences d'exécution (bi-mensuel?)
Design du projet comportant des limites ne permettant pas un déploiement rapide et période de démarrage des projets non prises en compte dans la durée du projet	Gestion adaptative des projets et régularisation des limites des designs de projets durant la mise en œuvre (révision des stratégies de mise en œuvre et cadres de résultats)	Prendre en compte la phase de démarrage des projets dans le design du projet. Renforcer la méthodologie et le cadre pour le développement des projets (ex: PPG/GEF)
Capacité limitée de l'agence d'exécution	Approche HACT mise en œuvre par le PNUD assurant des modalités d'exécution adaptées à la capacité du partenaire, de la transparence et un renforcement de capacités institutionnel. Développement d'une lettre d'accord pour la fourniture de services d'appui du PNUD dans les processus d'achat à forte valeur afin d'assurer une implémentation des activités renforcée et réaliser des économies d'échelle	Prendre en compte les besoins de renforcement de capacités institutionnels dans les budgets
Coordination et logistique de travail avec 13 Parcs Nationaux complexe dû à la réalité du terrain et les procédures à respecter	Travail rapproché et direct avec les Conservateurs des Parcs; Renforcement de l'équipe projet; Développement d'outils de reporting et plan de renforcement de capacités pour appuyer le personnel des parcs	Inclure une phase de démarrage dans les projets afin de permettre de mettre en place les structures de coordination et gestion de projet.
Manque de financement pour une protection et gestion optimale des Parcs Nationaux	Identification des besoins prioritaires à couvrir, accompagnement dans la stratégie de valorisation des aires protégées et la mobilisation de co-financement	Besoin de gérer les attentes des bailleurs de fonds face à la réalité des parcs nationaux – vu les défis structurels auxquels font face les parcs et le manque de moyens financiers, il est nécessaire d'accorder un peu plus de temps pour voir des changements structurels dans les parcs, au-delà de la conduite des missions de surveillance. Il est nécessaire aussi de gérer les attentes vu le budget alloué aux parcs nationaux qui globalement (au-delà du CAFI) demeure limité pour assurer une protection et gestion optimale des parcs
Prise en compte insuffisante des coûts liés aux activités d'appui et d'assurance qualité du PNUD. Seuls 2% du budget total sont alloués aux activités d'appui et d'assurance qualité du PNUD dans le Document de projet, alors que selon les guidelines de CAFI publiées en 2023, ce taux est plafonné à 20% pour les projets de moins de 10M USD	Discussion avec le Secrétariat CAFI puis le Partenaire d'Exécution, et intégration dans le budget du projet avec réallocation budgétaire.	Afin de réduire la durée de démarrage du projet et d'assurer une mise en œuvre efficace, il est essentiel de garantir que suffisamment de fonds sont disponibles pour que l'organisation de mise en œuvre puisse accompagner adéquatement le partenaire d'exécution.
Données pas systématiquement harmonisées dans les rapports de mission des parcs nationaux	Planification de missions de renforcements de capacités en suivi évaluation et rapportage des missions dans les parcs	Il est essentiel d'associer les Conservateurs des parcs nationaux au rapportage des résultats pour le bailleur de fonds, et vulgariser avec eux le cadre de résultats du projet dès son démarrage, ainsi que d'avoir un appui M&E au sein de l'équipe.

8.4 Révisions programmatiques (le cas échéant)

Indiquer sous forme de tirets toute modification importante dans les stratégies, les objectifs ou les cibles du projet en présentant les justifications à de telles modifications (sur la base du Tableau évaluation de la performance de la Section 4.1) ainsi que les dates d'approbations obtenues par la structure de gouvernance du projet pertinente.

Le COPIL du 15 juin 2023 a permis de valider un ajustement à l'échelle des activités par rapport au plan de travail initialement prévu dans le Document de Projet, incluant notamment :

- un soutien accru opérationnel au Secrétariat Exécutif pour garantir une coordination et un accompagnement adéquat des parcs nationaux à travers l'achat d'équipement et la réfection de la salle d'archives pour la bonne gestion des données et archives de l'ANPN ;
- la conduite d'un diagnostic de la cellule aviation plutôt que l'achat direct de nouveaux engins et la réduction du soutien aux frais des pilotes ;
- la révision des plans de gestion des parcs nationaux, devenus obsolètes ;
- la réallocation des fonds budgétisés pour le salaire des écogardes à la fourniture d'une assurance santé plus large ;
- l'appui aux processus et frais de prosécution et de mission pour besoins de déplacements en ville
- l'appui aux salles d'opérations des parcs nationaux
- la bonification d'agents de l'ANPN nommés pour travailler sur le projet, permettant d'avoir une équipe plus large plutôt que le recrutement de nouvelles personnes

Le PTBA 2024, développé sur la base du PTBA pluri-annuel validé le 15 juin 2023, incorpore quelques modifications additionnelles, pour s'adapter au contexte, nouvelles priorités suite aux changements institutionnels et besoins évolutifs de la partie nationale. Cela inclut notamment :

- la révision de plans architecturaux pour réhabiliter le Secrétariat Exécutif plutôt que la Direction Technique de Libreville
- l'accroissement du budget alloué au soutien fourni par le PNUD en termes d'appui à la mise en oeuvre, d'assurance qualité et de renforcement institutionnel

Face aux défis de mise en œuvre et les limites du design du projet, il est envisagé de proposer une modification du cadre de résultats du projet, à travers la demande d'extension du projet jusqu'au 31 décembre 2026, approuvée lors du Comité de Pilotage du 31 janvier 2025.

9. Thèmes transversaux

9.1 Genre, peuples autochtones et autres groupes vulnérables

Suivi des aspects Genre

Critère	Activités ciblant les groupes sus mentionnés	Résultats	Défis affrontés
Mise en œuvre/Activités	Pas d'activités spécifiques déployées en 2024, mais des activités, notamment en termes de communication et sensibilisation au genre seront déployées en 2025	N/A	Pas de budget spécifique initialement alloué à des activités concernant le genre dans le document de projet, donc à insérer dans les activités prévues.
Suivi-évaluation	Recensement du personnel des parcs nationaux avec désagrégation par sexe.	463 personnels de terrain et écogardes dont 67 femmes soit 14%. Dans les postes de direction (Conservateur-Directeur), les femmes	

		représentent 15% des effectifs.	
--	--	---------------------------------	--

Le projet ne prévoyait pas spécifiquement d'activités ou budget concentrées sur le genre mais cet aspect sera intégré au sein même des activités. Par exemple, le recensement conduit pour le personnel écogardes et des parcs est désagrégé par sexe, ce qui a permis d'identifier que 14% du personnel de terrain est féminin, dont 2 personnels femmes qui sont Conservateurs d'un Parc National sur le total des 13 Parcs. Cette donnée permettra de guider des interventions dans le domaine du genre à travers les activités du projet, avec par exemple des matériels de communication mettant en avant le personnel féminin pour encourager d'autres femmes à rejoindre ces métiers de terrain bien qu'ils puissent être plutôt masculin selon les stéréotypes de genre.

9.2 Respect des standards environnementaux et sociaux

a. Etude d'impact environnemental et social

Aucune étude d'impact environnemental et social n'a été conduite, mais un examen préalable des risques environnementaux et sociaux a été conduit, conformément aux procédures du PNUD. Cet examen a permis d'identifier un niveau de risques globalement faible pour le projet.

Le lien de l'examen préalable des risques sociaux et environnementaux conduit durant la phase de design est disponible ici : https://drive.google.com/drive/folders/1p9yuxG_nw6dcjSy0vTktYMXe4q_i38kB

Il n'a pas été mis à jour, mais sera actualisé si besoin en 2025.

b. Plan de gestion environnementale et sociale

L'examen préalable des risques environnementaux et sociaux définissant un niveau de risques faible pour le projet, il n'est de ce fait pas nécessaire de développer un plan de gestion environnementale et sociale.

c. Gestion des plaintes et recours

Aucun mécanisme de gestion des plaintes n'a été défini jusqu'à présent, mais à travers la mise à jour des plans de gestion des parcs nationaux et la réactivation des Comités Consultatifs de Gestion Locale (CCGL) des parcs nationaux, de tels mécanismes pourront être mis en place.

d. Garanties de Cancún

	Actions spécifiques du projet	Défis rencontrés
Principe 1 : Les activités REDD+ doivent protéger les forêts naturelles, favoriser l'accroissement des services environnementaux et renforcer la préservation de la biodiversité. (Cancun a ; IFC norme 6)	Le projet participe pleinement au renforcement de la conservation des forêts et de leur biodiversité en visant à renforcer la surveillance et la protection des aires protégées.	Pas de défis à noter
Principe 2 : Les activités REDD+ doivent favoriser la transparence et la bonne gouvernance. (Cancun b)	Le projet est porté par le gouvernement, il tient donc pleinement compte de la législation et de la souveraineté nationales. Aussi, le PNUD en tant qu'agence de mise en	Pas de défis à noter

	œuvre contribue aussi pleinement à l'atteinte de ce principe à travers ses activités d'assurance-qualité et de renforcement des capacités auprès des partenaires d'exécution nationale, assurant transparence et bonne gouvernance dans la mise en œuvre des activités. Les contrôles ponctuels et audits et recommandations qui en émergent permettent de favoriser plus globalement le renforcement institutionnel également.	
Principe 3 : Les activités REDD+ doivent minimiser les pertes et dommages, prévoir des voies de recours et mettre en place des mécanismes de réparations justes et équitables d'éventuelles pertes et/ou dommages subis par les communautés et autres parties prenantes (IFC norme 4)	Il est peu probable que les activités du projet mènent à des dommages subis par les communautés, car il ne s'agit pas d'extension mais de protection d'aires protégées déjà légalisées, avec une prédominance d'empiètement lié à des infractions illégales tels que le braconnage ou l'orpaillage, pas forcément de communautés locales. En revanche, l'existence de Comités Consultatifs de Gestion Locale (CCGL) pour les parcs et leur réactivation qui est prévu permettra de pouvoir identifier si des communautés subissent d'éventuelles pertes liées	A noter que le projet ne soutient pas directement l'activité des CCGL, et que leur bon fonctionnement est dépendant d'autres sources de financement. Il pourrait être envisagé que le projet vienne en appui au fonctionnement des CCGL dans le futur.
Principe 4 : Les bénéfices économiques et sociaux générés par les activités REDD+ doivent être partagés équitablement et proportionnellement par les parties prenantes intéressées (Cancún f ; IFC norme 1)	Les bénéfices économiques et sociaux générés par les activités du projet sont partagés équitablement et proportionnellement entre les parties prenantes, avec un appui du projet à l'ensemble des 13 parcs nationaux. En ce qui concerne les communautés locales, leurs intérêts seront pris en compte à travers les CCGL.	
Principe 5 : Les activités REDD+ doivent favoriser l'émergence de nouvelles opportunités économiques pour contribuer au développement durable des communautés locales et des peuples autochtones	Les communautés sont associées à la gestion des parcs nationaux à travers les CCGL, au sein desquels des opportunités économiques pour les communautés environnantes des parcs nationaux peuvent être identifiées. Elles bénéficient également des services écosystémiques qui sont préservés grâce aux parcs nationaux, et qu'elles peuvent valoriser pour leurs activités économiques.	
Principe 6 : Les activités REDD+ doivent assurer la participation effective et efficiente de toutes les parties prenantes, notamment des communautés locales et autochtones dans leurs spécificités locales (Cancun d)	Les communautés sont associées à la gestion des parcs nationaux à travers les CCGL. Par ailleurs, le projet prévoit l'actualisation des plans de gestion des parcs nationaux, qui seront validés lors d'ateliers participatifs.	
Principe 7 : Les activités REDD+ doivent respecter les droits humains, ceux des travailleurs qu'ils emploient et les droits aux terres et ressources naturelles des communautés riveraines concernées (Cancun c)	Dans le cadre du projet, une attention particulière a toujours été d'assurer que les droits humains liés à la législation nationale du travail soient respectés. Ces principes font parties des accords signés avec les partenaires et les consultants.	Pas de défis à noter
a) Que les actions complètent ou sont conformes aux objectifs des programmes forestiers nationaux et des conventions et accords internationaux pertinents ;	Le projet s'aligne totalement avec les programmes forestiers nationaux, et les conventions et accord internationaux du Gabon en termes de protection de l'environnement, et contribue même à les respecter.	Pas de défis à noter
b) Mesures visant à réduire les déplacements d'émissions.	Face aux empiètements des parcs nationaux, deux types de mesure sont prises : persécution et mesures judiciaires assurant une dissuasion et évitant la réplique de l'activité illégale dans un autre lieu ; engagement des communautés via les CCGL, afin d'encourager le développement de moyens de subsistance alternatifs, dans le cas où ces derniers viendraient dégrader ou déforester les parcs nationaux.	Pas de défis à noter
C) Norme de performance 2 : Main-d'œuvre et conditions de travail	Dans le cadre du projet, une attention particulière a toujours été d'assurer que les conditions de travail décentes soient respectées. D'ailleurs, le projet vise également à améliorer les conditions de travail des écogardes, en leur fournissant du matériel supplémentaire et une assurance santé.	Pas de défis à noter

10. Gestion des risques

10.1 Matrice de gestion des risques sur la base de l'analyse effectuée

Conformément au Document de Projet validé, il s'agit du même registre de risques que le projet CAFI-2 en tant qu'Annexe à ce dernier. Cependant, une analyse plus approfondie devra être fournie pour actualiser les risques en fonction des activités propres à ce projet CAFI-3 qui ne sont pas toujours pertinents au regard des activités menées par le projet. Il est prévu en 2025 de recruter un M&E Officer transversal sur tous les programmes CAFI du PNUD Gabon afin justement qu'il puisse fournir un appui dans la reformulation et la mise à jour des risques de ce projet

IDENTIFICATION DU RISQUE				TRAITEMENT DU RISQUE		
Catégorie de risque	Notation du risque (1 à 4)	Description du risque dans le document de projet (2020)	Evolution du risque (stable, accru, amoindri) en 2024	Action anticipée ou menée par le projet au en 2024	Responsabilité	Echéance
Risques liés à l'environnement opérationnel (risque pays)						
1 - Politique et gouvernance	1	L'État gabonais est attaché au développement durable et s'est engagé dans une stratégie politique et stratégique de développement durable de haut niveau.	Accru	Suivi de l'évolution de la situation. Période de transition politique jusqu'en avril 2025 – avec nouvelles priorités inscrites dans le Plan National de Développement de la Transition (PNDT).	PNUD	Décembre 2026 - tout au long de la durée duprojet.
2 - Histoire récente du pays, principes de stabilité politique, qualité de l'administration publique et engagement de l'État à l'égard du projet	2	Les ministres actuels de l'Agriculture et de la Forêt, de la Mer et de l'Environnement sont exceptionnellement dévoués et engagés dans l'élaboration du Programme. Si ces ministres devaient être remplacés, il y a un risque que cela ralentisse la mise en œuvre du Programme.	Accru	Suivi de l'évolution de la situation. Période de transition politique jusqu'en avril 2025 - avec nouveaux ministres : Eaux et Forêts ; et Environnement et Climat. Réengagement des parties prenantes.	PNUD	Décembre 2026 - tout au long de la durée duprojet.
3 – Société	2	La pauvreté rurale et la marginalisation historique de la politique nationale de conservation couplées à un accès limité à l'information dans une grande partie du pays pourraient conduire à des situations conflictuelles en lien avec toutes les initiatives portant sur la politique forestière, la conservation et l'agriculture. Les populations vivant à proximité des extensions de parcs transfrontaliers proposées pourraient rejeter lesdites propositions.	Stable	L'engagement des communautés à travers les CCGL des parcs nationaux permet de les associer aux efforts de conservation, de les sensibiliser sur le bienfondé de ces actions et de les accompagner dans le développement de moyens de subsistance valorisant la gestion durable des ressources naturelles.	PNUD	Décembre 2026 - tout au long de la durée duprojet.

4 - Sécurité	2	Le Gabon est un pays historiquement stable et sûr, le risque d'insécurité est faible.	Stable	Les activités ont été conçues pour faire en sorte que même si la situation politique devient tendue ou complexe, les activités techniques (qui se déroulent principalement sur le terrain et avec le soutien d'experts techniques externes) peuvent être réalisées dans les délais impartis.	PNUD, PE	Décembre 2026 - tout au long de la durée duprojet
5 – Capacités de la société civile	2	La compréhension des défis de la cartographie des ressources naturelles et la garantie d'un processus CLIP approprié nécessiteront un renforcement supplémentaire des capacités de la société civile gabonaise. Les groupes auront besoin d'un soutien financier, technique ou en ressources humaines pour contribuer à ces efforts.	Stable	Des activités de renforcement des capacités des participants de la société civile sont prévus dans les programmes CAFI au Gabon.	PNUD, PE	Décembre 2026 - tout au long de la durée duprojet
6 - Fraude et corruption systémiques	3	La fraude et la corruption ont été mises en évidence comme risque considérable pour les projets dans toute l'Afrique.	Amoindri	Dans le cadre des activités d'assurance-qualité et de la procédures HACT du PNUD des missions de vérification ponctuelle, audit et formation sont effectués auprès des PE. Ces mesures permettent de renforcer les capacités des partenaires d'exécution nationale et d'atténuer le risque de mauvaise gestion des fonds.	PNUD, PE	Décembre 2026 - tout au long de la durée duprojet

7 – Gestion économique	2	Une faible capacité institutionnelle à gérer et à comptabiliser les fonds en utilisant des normes de vérification et de notification acceptées au niveau international pourrait donner lieu à des difficultés dans la gestion économique des fonds du Programme.	Amoindri	Suivi de l'application stricte des procédures du PNUD et/ou de la partie nationale permettant de limiter au maximum le risque de mauvaise gestion. Modalité de transfert des fonds par paiement direct et conduite de de séances de formation et renforcement des capacités auprès des partenaires d'exécution.	PNUD, PE	Décembre 2026 - tout au long de la durée duprojet
Risques liés au projet						
8 – Complexité technique	3	Le parc transfrontalier et le renforcement technique des programmes du ministère de l'Agriculture nécessitent des compétences techniques importantes.	Stable	Le nouveau cadre de gouvernance des Programmes CAFI au Gabon adopté en 2023 prévoit la mise en place de Comité et groupes de travaux techniques afin notamment d'adresser ces problématiques. A opérationnaliser en 2024-2025.	PNUD, PE, Comité Technique	Décembre 2026 - tout au long de la durée duprojet
9 – Complexité du projet	3	Les complexités associées à la création de parcs transfrontaliers sont nombreuses – et vont de la complexité de la collecte et de la gestion des données et du dégagement d'un consensus entre les administrations et la population locale sur les questions liées à l'utilisation et aux droits des terres rurales et aux complexités transfrontalières associées aux différends frontaliers avec le Congo. En outre, des problèmes historiquement profonds et complexes concernant la question du régime foncier devront être traités pour assurer le succès de la réforme agricole.	Stable	Ce risque est plus pertinent pour le projet CAFI-2 Expansion des Aires Protégées que le projet CAFI-3 Aires protégées.	PNUD, PE, Comité Technique	Décembre 2026 - tout au long de la durée duprojet
10 – Dispersion géographique	3	Une large dispersion géographique des populations rurales [et des zones d'impact du programme] pourrait avoir un impact sur le succès à long terme de la transformation agricole, mais ne devrait pas avoir d'impact direct sur les activités définies dans ce Programme. De même, la dispersion géographique des sites proposés pour les parcs posera des défis logistiques.	Amoindri	Au démarrage du programme, des budgets ont été élaborés pour prendre en compte spécifiquement la question de la dispersion géographique des activités – plusieurs véhicules de type 4x4 Land cruiser doivent aussi être acquis pour le compte du projet afin de faciliter la mobilité des équipes sur le terrain.	PNUD, PE	Décembre 2026 - tout au long de la durée duprojet
11 – Complexité des arrangements	1	Les activités définies au titre du Programme relèvent du mandat des ministères et agences déterminés dans le cadre du Programme. Le risque que la complexité institutionnelle entrave la mise en œuvre du Programme est donc très limité.	Stable	Aucune mesure d'atténuation requise.	PNUD, PE, Comité de Pilotage	Décembre 2026 - tout au long de la durée du projet

Risques liés aux parties prenantes						
12 - Relations avec les donateurs	2	La multiplicité d'organismes donateurs potentiels et actifs aux objectifs institutionnels parfois disparates représente un risque qu'une coordination des synergies ou une communication inadéquate entre les organismes de financement et les ministères et agences gabonais puisse entraîner des tensions dans les relations. En outre, lorsque les organismes donateurs contrôlent de manière excessive plutôt qu'ils ne soutiennent la mise en œuvre du Programme et en assurent la supervision, une répartition des responsabilités entre les partenaires gabonais et ces organismes peut se faire.	Accru	Bon mécanisme de rapportage et de remontée de l'information mis en place mais des efforts doivent être fait dans la communication entre les agences de mise en œuvre, le CAFI et la partie nationale. La compréhension des responsabilités de chacun des parties doit être bien comprise pour assurer une mise en œuvre dans les délais impartis.	PNUD	Décembre 2026 - tout au long de la durée du projet
13- Relations multi- ministérielles	1	Les activités définies dans le cadre du Programme sont de nature multi-ministérielle. Les mandats des ministères et des agences ont donc été bien définis lors de l'élaboration du Programme. Les ministres de l'Agriculture et de la Forêt ont été à la fois coopératifs et favorables à la division des programmes et des activités déterminées lors de l'élaboration du présent descriptif de projet. Nous prévoyons un risque multi-ministériel minimal.	Accru	Suivi de l'évolution de la situation. Période de transition politique de deux ans. Création de nouveaux ministères – avec scission ancien MINEF en deux ministères et deux mandats différents.	PNUD	Décembre 2026 - tout au long de la durée du projet
Risques liés à l'environnement opérationnel (risque technique)						
14 - Équipes : suffisamment de personnel pour la taille des composantes de gestion technique et financière.	2	Les objectifs ambitieux définis dans ce Programme nécessiteront des ressources humaines hautement engagées et techniquement compétentes à tous les niveaux de sa conception et de sa mise en œuvre. Il existe un risque que nous ne puissions pas identifier et former un groupe de ressources humaines nationales et internationales recrutées sur la base du mérite pour mettre en œuvre toutes les activités exactement dans les délais prévus.	Stable	Aucune mesure d'atténuation requise.	PNUD, PE	Décembre 2026 - tout au long de la durée duprojet

10.2 Évaluation de la transparence et de l'intégrité

Fraude, mauvaise utilisation de fonds et corruption : veuillez détailler les formations fournies aux staffs, consultants et sous-contractants sur fraude, la mégestion de fonds et la corruption depuis le début du programme		
	Pour la période de rapportage	Depuis le début du programme
Nombre de staffs formés /nombre de staff total	20	23
Nombre de consultants formés / nombre total	0	0
Nombre de sous-contractants formés / nombre total	16	20
Exploitation, abus et harcèlement sexuels : veuillez détailler les formations fournies aux staffs, consultants et sous contractants sur l'exploitation, les abus et le harcèlement sexuel		
	Pour la période de rapportage	Depuis le début du programme
Nombre de staffs formés /nombre de staff total	0	0
Nombre de consultants formés / nombre total	0	0
Nombre de sous-contractants formés / nombre total	0	0

Dans le cadre des **activités de formation et de renforcement des capacités des partenaires nationaux du CAFI**, le PNUD a conduit en 2024 **deux (2) ateliers de formation** sur les Achats, la gestion des Finances, et la procédure de demande et de rapportage des fonds via Formulaire FACE. A cet effet, **seize (16) partenaires** ont pu renforcer leurs capacités dans les domaines susmentionnés et être sensibilisés aux bonnes pratiques pour éviter les risques de fraude et de mauvaise utilisation des fonds. Par ailleurs, des formations sur les procédures du PNUD et sur le rapportage des dépenses notamment ont été dispensés à plusieurs conservateurs des Parcs dans le cadre de ce projet spécifique.



Figure A : Atelier de formation des partenaires le 14 mars 2024 à la Maison Verte du PNUD

11. Récapitulatif des livrables

Le Tableau ci-dessous reprend la liste des principaux livrables produits en 2024 avec hyperlien pour chacun d'entre eux :

Produit	N°	Intitulé
Produit 1.3	1	Rapports de surveillance et lutte anti-braconnage des Parcs Nationaux
Activités d'assurance	2	Rapport de mission de suivi et état des lieux des parcs nationaux (Parcs Nationaux de Mwagna, Ivindo, Lopé du 22 au 28 mai 2024)

qualité	3	Sessions de renforcement de capacités (HACT, achat et finances) de l'équipe de coordination ANPN CAFI-3 Aires Protégées (14 mars 2024 et 30 avril 2024)
	4	Rapport de mission de suivi et formation des équipes projets CAFI ANPN (Parc National de Minkébé du 28 au 31 octobre 2024)

12. Annexes

12.1 Tableaux indicateurs

Rappel : Placer sur [l'Espace collaboratif](#), copier l'hyperlien ici et annexer par email l'[Annexe 1](#) ou [Annexe 2](#) en fonction de la nature de votre projet. L'Annexe 2 est disponible dans l'Espace collaboratif au lien suivant https://drive.google.com/drive/folders/1L_Xdn6nUW2PfqU7h6hjS4H3_92zvZqM

12.2 Annexe 3 / Tableau 8.2

Rappel : Placer sur l'Espace collaboratif, copier l'hyperlien ici et annexer par email le [tableau 8.2](#) relatif aux informations financières complété en format Excel : https://drive.google.com/drive/folders/1L_Xdn6nUW2PfqU7h6hjS4H3_92zvZqM